

**REVISION SCHEMA DIRECTEUR  
DU RESEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE LA REGION AUVERGNE**

## SOMMAIRE

PAGES

\*\*\*\*\*

I)	Préambule à la révision du Schéma Directeur des CCI d’Auvergne	3
II)	Contexte juridique de la révision du Schéma Directeur consulaire régional	4
III)	Situation du réseau consulaire auvergnat 2015	6
	1) Les circonscriptions des CCI d’Auvergne en 2015	6
	2) Nombre, lieu d’implantation et circonscription des Chambres de Commerce et d’Industrie de la région Auvergne	7
IV)	Projet de révision de la carte consulaire des CCI d’Auvergne	9
V)	Respect des conditions d’organisation des collectivités territoriales, de la viabilité économique et d’utilité pour leurs ressortissants	10

### Annexes :

Délibération de la CCIT du Puy-de-Dôme relative aux Délégations de la CCIT du Puy-de-Dôme – mandature 2017-2021

Délibération de la CCIR Auvergne relative à la révision du Schéma Directeur

Liste des communes des Délégations Ambert et Thiers

Liste des communes de la Délégation d’Issoire

## **I) PREAMBULE A LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR DES CCI D'Auvergne**

Le schéma directeur des CCI d'Auvergne qui a été validé par arrêté ministériel le 18 septembre 2014, définit le réseau consulaire de la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne. Il détermine le nombre de Chambre de Commerce et d'Industrie en Auvergne, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 711.8 modifié par décret n°2015-536 du 15 mai 2015 – art. 2 et du décret n°2015-840 du 8 juillet 2015 – art. 1 et 2, il convient de réviser ce schéma directeur des CCI d'Auvergne.

En effet, la CCIT du Puy-de-Dôme, actuellement rattachée à la CCIR, souhaite s'engager dans une révision de son organisation de la manière suivante :

- Maintien de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme de son siège à Clermont-Ferrand, création de la Délégation « Ambert-Thiers », maintien de la Délégation d'Issoire et disparition de la Délégation de Riom.

Le quorum ayant été constaté, le présent schéma a été adopté le 28 janvier 2016 par l'Assemblée Générale de la CCIR Auvergne (délibération jointe en annexe).

## **II) CONTEXTE JURIDIQUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR CONSULAIRE REGIONAL**

### **Une mission dévolue à la CCIR**

(Articles L.711-8 et R.711-35 du Code de commerce)

*Le schéma directeur « est établi par les chambres de commerce et d'industrie de région dans les conditions définies à l'article R.711-36. Le schéma directeur est accompagné d'un rapport justifiant les choix effectués au regard de ces critères et du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, lorsque ce dernier a été adopté. »*

### **Les CCI inscrites au schéma**

(Article R.711-35 du Code de commerce)

*« Le schéma directeur mentionné au 2° de l'article L.711-8 détermine, pour les chambres de commerce et d'industrie qui y sont inscrites, leur commune ou secteur géographique d'implantation et leur circonscription territoriale, ainsi que, le cas échéant, la commune ou le secteur géographique d'implantation et les limites administratives des délégations mentionnées aux articles R.711-18 et R.711-20 ».*

### **Les critères d'inscription**

Article R. 711-36 du code du commerce

*« Ne peuvent figurer dans le schéma directeur que les chambres de commerce et d'industrie territoriales dont la circonscription correspond au moins à un département ou, à défaut, dont le nombre de ressortissants mesuré par l'étude économique mentionnée à l'article R. 713-66, et qui a été remise au préfet en vue du dernier renouvellement général, est égal ou supérieur à 10 000. »*

### **L'adoption du schéma**

(Article R.711-38 du Code de commerce)

*« Le projet du schéma directeur est adopté par l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de région, à la majorité des deux tiers de ses membres.*

*Si aucun schéma directeur n'a pu être adopté par l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie à la majorité requise ou si aucun schéma directeur adopté dans ces conditions n'a pu être approuvé par le ministre chargé de la tutelle du réseau des chambres de commerce et d'industrie à l'issue d'une deuxième délibération en application du troisième alinéa de l'article R.711-39, la chambre, qui ne répondrait pas aux critères fixés à l'article R.711-36, peut être fusionnée avec une chambre limitrophe, par décret pris sur proposition du ministre chargé de la tutelle du réseau des chambres de commerce et d'industrie. »*

## **L'entrée en vigueur du schéma**

(Article R.711-39 du Code de commerce)

*« Le projet de schéma directeur, adopté dans les conditions prévues à l'article R.711-38, est transmis, avec le rapport mentionné au troisième alinéa de l'article R.711-35, au préfet de région.*

*Le préfet de région transmet le projet de schéma directeur et le rapport y afférent au ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie, accompagné de son avis motivé au vu des critères prévus dans le décret.*

*Dans le cas où le ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie estime que le schéma directeur ne satisfait pas aux conditions mentionnées aux articles R.711-35 et R.711-36, il fait part au préfet de région de son refus d'approuver le schéma en l'état pour que ce dernier demande à la chambre de commerce et d'industrie de région d'en délibérer à nouveau dans un délai de quatre mois.*

*Le schéma entre en vigueur à compter de la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté du ministre portant décision d'approbation. »*

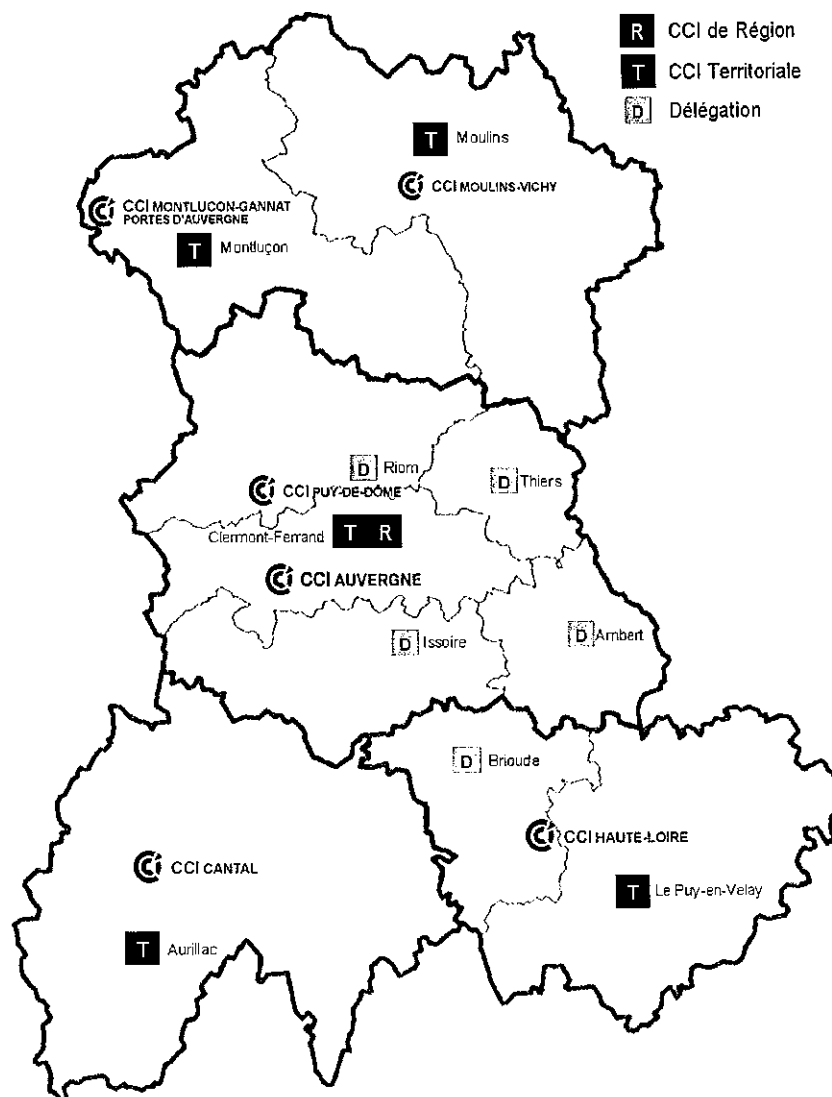
## **La révision du schéma**

(Article R.711-40 du Code de commerce)

*« La révision du schéma directeur s'opère dans les mêmes conditions que celles prévues pour son approbation ».*

### III) SITUATION DU RESEAU CONSULAIRE AUVERGNAT EN 2015

#### 1) Les circonscriptions des CCI d'Auvergne en 2015



La circonscription territoriale de la CCIR Auvergne s'étend sur les quatre départements de la région Auvergne :

- Allier (03),
- Cantal (15),
- Haute-Loire (43)
- Puy-de-Dôme (63)

La circonscription territoriale de la CCIR Auvergne compte actuellement cinq CCI territoriales.

La circonscription territoriale de la CCIR Auvergne est désignée ci-après par « circonscription Auvergne ».

## **2) Nombre, lieu d'implantation et circonscription des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Auvergne**

La circonscription Auvergne comprend, outre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, cinq Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) dont les lieux d'implantation et les circonscriptions sont définis ci-après :

### **➤ La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal**

#### **↳ Lieu d'implantation :**

La CCIT du Cantal a son siège à Aurillac

#### **↳ Circonscription territoriale**

Sa circonscription territoriale correspond au département du Cantal.

#### **↳ Nombre de ressortissants et bases fiscales :**

- Nombre de ressortissants : 6.548
- Bases fiscales : 31.287.381 €

### **➤ La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Loire**

#### **↳ Lieu d'implantation :**

La CCIT de la Haute-Loire a son siège au Puy-en-Velay.

#### **↳ Circonscription territoriale**

Sa circonscription territoriale correspond au département de la Haute-Loire.

#### **↳ Nombre de ressortissants et bases fiscales :**

- Nombre de ressortissants : 8.821
- Bases fiscales : 48.746.036 €

### **➤ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon/Gannat Portes d'Auvergne**

#### **↳ Lieu d'implantation :**

La CCIT de Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne a son siège à Montluçon.

### ↳ Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale correspond aux Cantons de Cérilly, Commentry, Ebreuil, Hérisson, Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montluçon-Est, Montluçon-Ouest, Montmarault, Montluçon-Nord-Est, Montluçon-Sud, Domérat-Montluçon-Nord-Ouest)

### ↳ Nombre de ressortissants et bases fiscales :

- Nombre de ressortissants : 6.099
- Bases fiscales : 44.047.546 €

## ➤ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy

### ↳ Lieu d'implantation :

La CCIT de Moulins-Vichy a son siège à Moulins.

### ↳ Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale correspond :

- **Pour Moulins :** Cantons de Bourbon-l'Archambault, Chantelle, Chevagnes, Dompierre-sur-Besbre, Lurcy-Lévis, Le Montet, Moulins-Sud, Moulins-Ouest, Neuilly-le-Réal, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Souvigny, Yzeure,
- **Pour Vichy :** Cantons de Cusset-Nord, Le Donjon, Escurolles, Gannat, Jaligny-sur-Besbre, Lapalisse, Le Mayet-de-Montagne, Varennes-sur-Allier, Vichy-Nord, Vichy-Sud, Cusset-Sud)

### ↳ Nombre de ressortissants et bases fiscales :

- Nombre de ressortissants : 7.284
- Bases fiscales : 40.061.445 €

## ➤ La Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme

### ↳ Lieu d'implantation :

La CCIT du Puy-de-Dôme a son siège à Clermont-Ferrand.

### ↳ Circonscription territoriale

Sa circonscription territoriale correspond au département du Puy-de-Dôme.

### ↳ Nombre de ressortissants et bases fiscales :

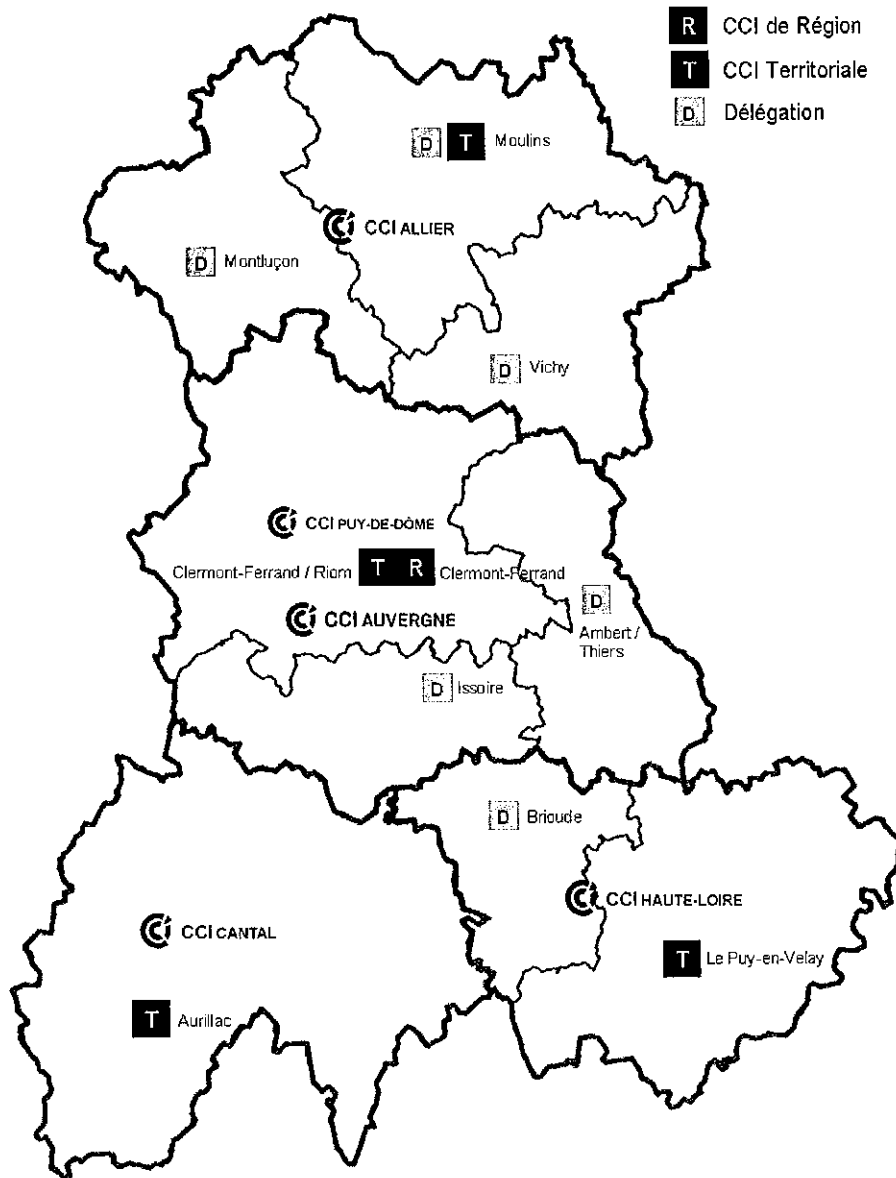
- Nombre de ressortissants : 27.549
- Bases fiscales : 194.929.797 €

La circonscription Auvergne compte donc au total 56. 301 ressortissants pour des bases fiscales 2015 de 359.072.205 €.



#### IV) PROJET DE REVISION DE LA CARTE CONSULAIRE DES CCI D'AUVERGNE

Nouveau réseau des CCI en Auvergne :



## V) RESPECT DES CONDITIONS D'ORGANISATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LA VIABILITE ECONOMIQUE ET D'UTILITE POUR LEURS RESSORTISSANTS

Lors de sa séance du 26 juin 2014, l'Assemblée Générale de Région Auvergne a décidé d'adopter la révision du Schéma Directeur conduisant à la création de la CCI territoriale de l'Allier et de ses trois Délégations Montluçon, Moulins et Vichy et approuvé par décret en date du 17 décembre 2015.

Pour tenir compte des critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité, et plus particulièrement de l'organisation territoriale impulsée par les réformes et la loi Notre, la CCIT du Puy-de-Dôme propose d'adapter les couvertures territoriales des Délégations aux évolutions des bassins d'activités économiques de la future métropole. Le nouveau découpage territorial tient compte des nécessaires évolutions de missions initiées dans le cadre de la CCI de Demain et de la mise en place de nouveaux outils tels que le Centre de Contacts Clients.

La mise en œuvre du processus suppose donc une révision du Schéma Directeur conformément à l'article R 711-40 du Code de Commerce.

Dans ce contexte, il a été tenu compte :

- Des critères de viabilité économique et d'utilité pour les ressortissants prévus par l'article L.711-8 du Code de Commerce ;
- De l'organisation des collectivités territoriales en matière de développement et d'aménagement économique et notamment des récentes réformes territoriales.
- Des bassins d'activités économiques dont l'existence justifie la création de délégations en application de l'article R.711-18 du Code de Commerce.
- De la cohérence avec le schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire adopté par l'assemblée du Conseil Régional d'Auvergne en novembre 2009 réactualisé.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé que le réseau consulaire dans la circonscription de la CCI de Région Auvergne soit composé ainsi qu'il suit :

- **ALLIER** : Création d'une CCI Territoriale de l'Allier. La CCI Territoriale de l'Allier aura son siège à Moulins et pour circonscription territoriale le département de l'Allier ; il sera créé trois Délégations :
  - Montluçon,
  - Moulins,
  - Vichy.

Ledit regroupement des CCI Territoriales devant être effectif pour le début de la prochaine mandature, conformément au décret du 17 décembre 2015 relatif à la création de la CCIT de l'Allier.

- **CANTAL** : Maintien de la CCI Territoriale du Cantal et de son siège à Aurillac,
- **HAUTE-LOIRE** : Maintien de la CCI Territoriale de la Haute-Loire, de son siège au Puy-en-Velay, et de sa délégation à Brioude
- **PUY-DE-DÔME** : Maintien de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme, de son siège à Clermont-Ferrand et la création de la Délégation « Ambert-Thiers » regroupant les communes précisées en annexe et avec le maintien de la Délégation d'Issoire regroupant les communes précisées en annexe et la disparition de la Délégation de Riom.

## ANNEXES

Délibération de la CCIT du Puy-de-Dôme relative aux Délégations de la CCIT du Puy-de-Dôme - mandature 2017-2021

Délibération de la CCIR Auvergne relative à la révision du Schéma Directeur

Liste des communes des Délégations Ambert et Thiers

Liste des communes de la Délégation d'Issoire

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME DU 22 JANVIER 2016**

**N° 2016 / 081**

.....

**Délibération relative aux Délégations de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme  
Mandature 2017 - 2021  
Rapporteur : Isidore FARTARIA**

L'an deux mille seize, le 22 janvier, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Isidore FARTARIA.


- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCIT en exercice = 51
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 28
- Quorum = 26, le quorum était atteint

**Participaient aux délibérations :**

- JC. Aresté ; C. Barbin ; ML. Bozom ; C. Calafat ; B. Chanelle ; S. Courriol ; B. Derne ; P. Dischamp ; H. Doucet ; MC. Dufour ; I. Fartaria ; G. Faure ; P. Fouet ; JC. Guillon ; Y. Jamon ; T. Lagarde ; J. Leclerc ; A. Martel ; M. Meilhaud ; T. Murat ; J. Neves ; JL. Pegeon ; F. Ranchon ; S. Renié ; P. Rolland ; B. Salin ; B. Schoumacher ; R. Zingraff.

**Étaient excusés :**

- M. Archer ; M. Arnaud ; G. Bloc ; S. Bourgne ; O. Castanié ; A. Couyras ; C. Dozorme ; G. Duhesme ; B. Echalier ; E. Golfier ; JC. Jourdan ; JP. Lavigne ; D. Massin ; JD. Monjot ; P. Pages ; B. Perrin ; P. Omerin ; X. Omerin ; Y. Raz ; G. Roche ; S. Rubat du Mérac ; G. Therias ; B. Villata.

I. F. 

## EXPOSE DES MOTIFS

### Délégations de la CCIT du Puy-de-Dôme

Au-delà du siège à Clermont-Ferrand, les Délégations concernent aujourd'hui, les arrondissements :

- D'Ambert
- D'Issoire
- De Riom
- De Thiers

A plusieurs reprises, le Bureau a longuement débattu du fonctionnement institutionnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme et de ses délégations.

Il a été noté qu'il devenait difficile de mobiliser des élus sur certains territoires.

Par ailleurs, il faut tenir compte des réformes, comme celle de la Loi NOTRe et plus généralement de l'organisation des territoires.

A l'issue des échanges fructueux et parfois animés, il ressort les points suivants :

Il faut impérativement garder le contact de proximité, tant au niveau des collaborateurs que des élus.

En conséquence, « les portes d'entrée » d'Ambert, de Clermont-Ferrand, d'Issoire, de Riom et de Thiers doivent être maintenues, tout en adaptant nos modes de fonctionnement. Ainsi, le démarrage du Centre de Contacts Clients permet dorénavant de répondre avec efficacité et professionnalisme quel que soit le lieu de l'appel entrant.

Il faut des bassins de vie et d'emplois cohérents et qui prennent en compte l'évolution indispensable que représentera demain et le plus tôt possible, la mise en place de la métropole Clermont – Vichy – Auvergne.

Fort de ces constats, les membres du Bureau, à une large majorité ont proposé l'organisation suivante pour la prochaine mandature :

- 1 Délégation regroupant les arrondissements d'Ambert et de Thiers
- 1 Délégation correspondant à l'arrondissement d'Issoire
- 1 siège à Clermont-Ferrand, correspondant à l'arrondissement de Clermont-Ferrand et à celui de Riom

*M I.P*

Bien évidemment, il faudra au moment de la constitution de la ou des listes, trouver des points d'équilibre quant à la représentation des territoires.

Cette délibération devra, bien entendu, être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la CCI Auvergne au titre du schéma directeur. Cette Assemblée Générale se tiendra le 28 janvier 2016.

**A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des membres Titulaires présents, la délibération suivante :**

### DELIBERATION

**Vu** les dispositions des articles R.711-1 et R.711-18 à 20 et R.711-35 à R.711-40 du Code de Commerce relatives aux schémas Directeurs des Chambres de Commerce et d'Industrie,

**Vu** les autres dispositions du Code de Commerce relatives aux établissements du réseau des CCI,

**Vu** le schéma Directeur adopté par la CCI de région Auvergne en date du 19 mars 2015,

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2006 portant approbation dudit schéma Directeur,

**Vu** l'avis délivré par le Bureau en date du 21 Décembre 2015,


CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède.

### **LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME**

#### **DECIDE :**

- D'approuver la modification de l'organisation de la CCIT du Puy-de-Dôme, comme suit :

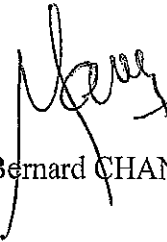
Le siège de la CCIT du Puy-de-Dôme est à Clermont-Ferrand.

 I. F

Deux Délégations territoriales seront créées :

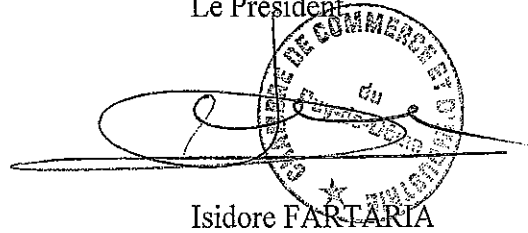
- 1 Délégation « Ambert / Thiers » regroupant les communes précisées en annexe 1.
- 1 Délégation « Issoire » regroupant les communes précisées en annexe 2.
- Et d'autoriser le Président à signer tout acte et effectuer toute formalité qui en découle.

Le Secrétaire,



Bernard CHANELLE

Le Président



Isidore FARTARIA

The stamp is circular and contains the text: "LE COMITÉ DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE du PUY-DE-DÔME".



## Liste des communes des Délégations Ambert et Thiers (annexe 1)

63002 - Aix-la-Fayette  
63003 - Ambert  
63010 - Arlanc  
63023 - Auzelles  
63027 - Baffie  
63037 - Bertignat  
63039 - Beurières  
63056 - Brousse  
63057 - Le Brugeron  
63076 - Chambon-sur-Dolore  
63081 - Champétières  
63086 - La Chapelle-Agnon  
63104 - La Chaulme  
63105 - Chaumont-le-Bourg  
63119 - Condat-lès-Montboissier  
63132 - Cunlhat  
63137 - Doranges  
63139 - Dore-l'Église  
63142 - Échandelys  
63147 - Églisolles  
63158 - Fayet-Ronaye  
63161 - La Forie  
63162 - Fournols  
63173 - Grandrif  
63174 - Grandval  
63179 - Job  
63207 - Marat  
63211 - Marsac-en-Livradois  
63218 - Mayres  
63221 - Medeyrolles  
63230 - Le Monestier  
63256 - Novacelles  
63258 - Olliergues  
63309 - Saillant  
63312 - Saint-Alyre-d'Arlanc  
63314 - Saint-Amant-Roche-Savine  
63319 - Saint-Anthème  
63323 - Saint-Bonnet-le-Bourg  
63324 - Saint-Bonnet-le-Chastel  
63331 - Saint-Clément-de-Valorgue  
63328 - Sainte-Catherine  
63337 - Saint-Éloy-la-Glacière  
63341 - Saint-Ferréol-des-Côtes  
63353 - Saint-Germain-l'Herm  
63355 - Saint-Gervais-sous-Meymont  
63371 - Saint-Just  
63374 - Saint-Martin-des-Olmes  
63384 - Saint-Pierre-la-Bourlhonne

63394 - Saint-Romain  
63398 - Saint-Sauveur-la-Sagne  
63412 - Sauvessanges  
63431 - Thiolières  
63441 - Valcivières  
63454 - Vertolaye  
63465 - Viverols  
63008 - Arconsat  
63015 - Aubusson-d'Auvergne  
63016 - Augerolles  
63058 - Bulhon  
63066 - Celles-sur-Durolle  
63072 - Chabreloche  
63095 - Charnat  
63102 - Châteldon  
63125 - Courpière  
63128 - Crevant-Laveine  
63131 - Culhat  
63138 - Dorat  
63151 - Escoutoux  
63180 - Joze  
63184 - Lachaux  
63194 - Lempty  
63195 - Lezoux  
63196 - Limons  
63201 - Luzillat  
63210 - Maringues  
63231 - La Monnerie-le-Montel  
63249 - Néronde-sur-Dore  
63253 - Noalhat  
63260 - Olmet  
63265 - Orléat  
63267 - Palladuc  
63271 - Paslières  
63276 - Peschadoires  
63291 - Puy-Guillaume  
63298 - La Renaudie  
63301 - Ris  
63310 - Sainte-Agathe  
63364 - Saint-Jean-d'Heurs  
63393 - Saint-Rémy-sur-Durolle  
63402 - Saint-Victor-Montvianeix  
63414 - Sauviat  
63418 - Sermentizon  
63420 - Seychalles  
63430 - Thiers  
63461 - Vinzelles  
63463 - Viscomtat  
63468 - Vollore-Montagne  
63469 - Vollore-Ville

## Liste des communes de la Délégation d'Issoire (annexe 2)

63006 - Anzat-le-Luguet  
63007 - Apchat  
63009 - Ardes  
63017 - Augnat  
63018 - Aulhat-Saint-Privat  
63022 - Auzat-la-Combelle  
63024 - Avèze  
63028 - Bagnols  
63029 - Bansat  
63031 - Beaulieu  
63036 - Bergonne  
63038 - Besse-et-Saint-Anastaise  
63046 - Boudes  
63050 - Brassac-les-Mines  
63051 - Brenat  
63052 - Le Breuil-sur-Couze  
63054 - Le Broc  
63073 - Chadeleuf  
63074 - Chalus  
63077 - Chambon-sur-Lac  
63078 - Chaméane  
63079 - Champagnat-le-Jeune  
63080 - Champeix  
63087 - La Chapelle-Marcousse  
63088 - La Chapelle-sur-Usson  
63091 - Charbonnier-les-Mines  
63097 - Chassagne  
63098 - Chastreix  
63109 - Chidrac  
63111 - Clémensat  
63114 - Collanges  
63117 - Compains  
63121 - Coudes  
63122 - Courgoul  
63127 - Creste  
63129 - Cros  
63134 - Dauzat-sur-Vodable  
63144 - Égliseneuve-d'Entraigues  
63145 - Égliseneuve-des-Liards  
63153 - Espinchal  
63156 - Esteil  
63160 - Flat  
63166 - Gignat  
63169 - La Godivelle  
63172 - Grandeyrolles  
63178 - Issoire  
63182 - Jumeaux

63183 - Labessette  
63185 - Lamontgie  
63190 - Larodde  
63199 - Ludesse  
63202 - Madriat  
63209 - Mareugheol  
63220 - Mazoires  
63222 - Meilhaud  
63234 - Montaigut-le-Blanc  
63241 - Montpeyroux  
63242 - Moriat  
63247 - Murol  
63250 - Neschers  
63255 - Nonette  
63261 - Orbeil  
63266 - Orsonnette  
63268 - Pardines  
63270 - Parentignat  
63275 - Perrier  
63277 - Peslières  
63279 - Picherande  
63287 - Les Pradeaux  
63299 - Rentières  
63303 - Roche-Charles-la-Mayrand  
63313 - Saint-Alyre-ès-Montagne  
63321 - Saint-Babel  
63330 - Saint-Cirgues-sur-Couze  
63335 - Saint-Diéry  
63336 - Saint-Donat  
63340 - Saint-Étienne-sur-Usson  
63342 - Saint-Floret  
63346 - Saint-Genès-Champespe  
63348 - Saint-Genès-la-Tourette  
63352 - Saint-Germain-Lembron  
63356 - Saint-Gervazy  
63357 - Saint-Hérent  
63366 - Saint-Jean-en-Val  
63367 - Saint-Jean-Saint-Gervais  
63375 - Saint-Martin-des-Plains  
63376 - Saint-Martin-d'Ollières  
63380 - Saint-Nectaire  
63383 - Saint-Pierre-Colamine  
63389 - Saint-Quentin-sur-Sauxillanges  
63392 - Saint-Rémy-de-Chargnat  
63397 - Saint-Sauves-d'Auvergne  
63401 - Saint-Victor-la-Rivière  
63403 - Saint-Vincent  
63404 - Saint-Yvoine  
63409 - Saurier  
63411 - Sauvagnat-Sainte-Marthe

63415 - Sauxillanges

63421 - Singles

63422 - Solignat

63423 - Sugères

63426 - Tauves

63429 - Ternant-les-Eaux

63192 - La Tour-d'Auvergne

63435 - Tourzel-Ronzières

63437 - Trémouille-Saint-Loup

63439 - Usson

63440 - Valbeix

63442 - Valz-sous-Châteauneuf

63444 - Varennes-sur-Usson

63448 - Vernet-la-Varenne

63452 - Verrières

63456 - Vichet

63458 - Villeneuve

63466 - Vodable

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

.....

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE  
DU 28 JANVIER 2016****N° 2016/03****REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL  
(Rapporteur : Monsieur Bernard SCHOUMACHER)**

L'an deux mille seize, le 28 janvier, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Bernard SCHOUMACHER.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI de Région Auvergne en exercice = 56
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents ou représentés et ayant participé au vote = 41
- Quorum = 29, le quorum était atteint
- Majorité au 2/3 des Membres en exercice = 38

ainsi qu'il ressort du procès-verbal de séance de la présente Assemblée.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 23 novembre 2006, l'Assemblée Générale de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne a adopté son schéma directeur régional. Ledit schéma a fait l'objet d'une approbation par arrêté ministériel en date du 26 décembre 2006.

Lors de sa séance du 24 novembre 2011, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne a pris acte de la mise en œuvre dudit schéma et a voté la reconduction de celui-ci, en l'assortissant notamment de l'objectif suivant : « *Que les CCI de l'Allier entament le processus de fusion avec la création d'une CCI de l'Allier à l'occasion du renouvellement des membres élus fin 2015* ».

Lors de sa séance du 26 juin 2014, l'Assemblée Générale de Région Auvergne a décidé d'adopter la révision du Schéma Directeur conduisant à la création de la CCI territoriale de l'Allier et de ses trois Délégations Montluçon, Moulins et Vichy. Ledit schéma a fait l'objet d'une approbation par arrêté ministériel en date du 18 septembre 2014.

.../

Pour tenir compte des critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité, et plus particulièrement de l'organisation territoriale impulsée par les réformes et la loi Notre, la CCIT du Puy-de-Dôme propose d'adapter les couvertures territoriales des Délégations aux évolutions des bassins d'activités économiques de la future métropole. Le nouveau découpage territorial tient compte des nécessaires évolutions de missions initiées dans le cadre de la CCI de Demain et de la mise en place de nouveaux outils tels que le Centre de Contacts Clients. Ce point sera soumis au vote lors de son Assemblée Générale du 22 janvier 2016.

La mise en œuvre du processus suppose donc une révision du Schéma Directeur conformément à l'article R 711-40 du Code de Commerce.

Dans ce contexte, il a été tenu compte :

- Des critères de viabilité économique et d'utilité pour les ressortissants prévus par l'article L.711-8 du Code de Commerce ;
- De l'organisation des collectivités territoriales en matière de développement et d'aménagement économique et notamment des récentes réformes territoriales.
- Des bassins d'activités économiques dont l'existence justifie la création de délégations en application de l'article R.711-18 du Code de Commerce.
- De la cohérence avec le schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire adopté par l'assemblée du Conseil Régional d'Auvergne en novembre 2009 réactualisé.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé que le réseau consulaire dans la circonscription de la CCI de Région Auvergne soit composé ainsi qu'il suit :

- **ALLIER** : Création d'une CCI Territoriale de l'Allier. La CCI Territoriale de l'Allier aura son siège à Moulins et pour circonscription territoriale le département de l'Allier ; il sera créé trois Délégations :
  - Montluçon,
  - Moulins,
  - Vichy.

Ledit regroupement des CCI Territoriales devant être effectif pour le début de la prochaine mandature, conformément au décret du 17 décembre 2015.

- **CANTAL** : Maintien de la CCI Territoriale du Cantal et de son siège à Aurillac,
- **HAUTE-LOIRE** : Maintien de la CCI Territoriale de la Haute-Loire, de son siège au Puy-en-Velay, et de sa délégation à Brioude
- **PUY-DE-DÔME** : Maintien de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme, de son siège à Clermont-Ferrand et la création de la Délégation « Ambert-Thiers » regroupant les communes précisées en annexe 1 et avec le maintien de la Délégation d'Issoire regroupant les communes précisées en annexe 2 et la disparition de la Délégation de Riom.

.../

L'Assemblée Générale de la CCIT du Puy-de-Dôme du 22 janvier 2016 a voté la modification de son schéma d'organisation.

Le Bureau de la CCI de Région Auvergne a émis un avis favorable sur le présent projet de révision du schéma directeur lors de sa réunion en date du 28 janvier 2016.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale d'adopter le schéma directeur aux conditions de majorité prévues à l'article R.711-38 du Code de Commerce, à savoir la majorité des deux tiers de ses membres.

Il est également demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser et de mandater le Président à signer tout acte et procéder à toutes démarches en application de la présente délibération.

### **DELIBERATION**

VU le Code de Commerce, son livre VII et notamment les articles L.711-1, L.711-8, 2°, L.712-1, R.711-18 et suivants et R.711-35 et suivants.

VU le Schéma Directeur tel qu'adopté par la CCI de Région Auvergne en date du 23 novembre 2006, révisé par délibération le 26 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel en date du 18 septembre 2014

VU le Schéma Régional d'aménagement et du développement durable du territoire adopté par le Conseil régional d'Auvergne en novembre 2009

VU le décret du 17 décembre 2015 portant création de la CCIT de l'Allier

VU le rapport prévu à l'article R.711-35 du Code de Commerce et annexé au présent Schéma Directeur Régional

VU la délibération prise en date du 22 janvier 2016 par l'Assemblée Générale de la CCIT Puy-de-Dôme

**CONSIDERANT** l'exposé des motifs qui précède



## LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE

### DECIDE :

- D'adopter le schéma directeur tel que présenté en exposé des motifs,
- D'approuver en conséquence de ce qui précède, la composition du réseau consulaire suivante :
  - CCI Territoriale de l'Allier et ses trois délégations : Montluçon, Moulins et Vichy
  - CCI Territoriale du Cantal
  - CCI Territoriale de la Haute-Loire et sa délégation : Brioude
  - CCI Territoriale du Puy-de-Dôme et ses deux délégations : Ambert-Thiers, et Issoire
- D'autoriser le Président à signer tout acte et à procéder à toutes démarches découlant de la présente délibération, et notamment de transmettre le schéma directeur au préfet de région conformément à l'article R.711-39 du Code de Commerce.

Le Schéma Directeur entrera en vigueur à compter de la publication au Journal Officiel de la République Française de l'arrêté du ministre portant décision d'approbation.

*Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents et représentés. La majorité requise des 2/3 est donc atteinte.*

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
PRÉSIDENT  
Bernard SCHOUMACHER  
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Auvergne

## Liste des communes des Délégations Ambert et Thiers (annexe 1)

63002 - Aix-la-Fayette  
63003 - Ambert  
63010 - Arlanc  
63023 - Auzelles  
63027 - Baffie  
63037 - Bertignat  
63039 - Beurières  
63056 - Brousse  
63057 - Le Brugeron  
63076 - Chambon-sur-Dolore  
63081 - Champétières  
63086 - La Chapelle-Agnon  
63104 - La Chaulme  
63105 - Chaumont-le-Bourg  
63119 - Condat-lès-Montboissier  
63132 - Cunlhat  
63137 - Doranges  
63139 - Dore-l'Église  
63142 - Échandelys  
63147 - Églisolles  
63158 - Fayet-Ronaye  
63161 - La Forie  
63162 - Fournols  
63173 - Grandrif  
63174 - Grandval  
63179 - Job  
63207 - Marat  
63211 - Marsac-en-Livradois  
63218 - Mayres  
63221 - Medeyrolles  
63230 - Le Monestier  
63256 - Novacelles  
63258 - Olliergues  
63309 - Saillant  
63312 - Saint-Alyre-d'Arlanc  
63314 - Saint-Amant-Roche-Savine  
63319 - Saint-Anthème  
63323 - Saint-Bonnet-le-Bourg  
63324 - Saint-Bonnet-le-Chastel  
63331 - Saint-Clément-de-Valorgue  
63328 - Sainte-Catherine  
63337 - Saint-Éloy-la-Glacière  
63341 - Saint-Ferréol-des-Côtes  
63353 - Saint-Germain-l'Herm

63355 - Saint-Gervais-sous-Meymont  
63371 - Saint-Just  
63374 - Saint-Martin-des-Olmes  
63384 - Saint-Pierre-la-Bourlhonne  
63394 - Saint-Romain  
63398 - Saint-Sauveur-la-Sagne  
63412 - Sauvessanges  
63431 - Thiolières  
63441 - Valcivières  
63454 - Vertolaye  
63465 - Viverols  
63008 - Arconsat  
63015 - Aubusson-d'Auvergne  
63016 - Augerolles  
63058 - Bulhon  
63066 - Celles-sur-Durolle  
63072 - Chabreloche  
63095 - Charnat  
63102 - Châteldon  
63125 - Courpière  
63128 - Crevant-Laveine  
63131 - Culhat  
63138 - Dorat  
63151 - Escoutoux  
63180 - Joze  
63184 - Lachaux  
63194 - Lempty  
63195 - Lezoux  
63196 - Limons  
63201 - Luzillat  
63210 - Maringues  
63231 - La Monnerie-le-Montel  
63249 - Néronde-sur-Dore  
63253 - Noalhat  
63260 - Olmet  
63265 - Orléat  
63267 - Palladuc  
63271 - Paslières  
63276 - Peschadoires  
63291 - Puy-Guillaume  
63298 - La Renaudie  
63301 - Ris  
63310 - Sainte-Agathe  
63364 - Saint-Jean-d'Heurs  
63393 - Saint-Rémy-sur-Durolle  
63402 - Saint-Victor-Montvianeix  
63414 - Sauviat

63418 - Sermentizon

63420 - Seychalles

63430 - Thiers

63461 - Vinzelles

63463 - Viscomtat

63468 - Vollore-Montagne

63469 - Vollore-Ville

## Liste des communes de la Délégation d'Issoire (annexe 2)

63006 - Anzat-le-Luguet  
63007 - Apchat  
63009 - Ardes  
63017 - Augnat  
63018 - Aulhat-Saint-Privat  
63022 - Auzat-la-Combelle  
63024 - Avèze  
63028 - Bagnols  
63029 - Bansat  
63031 - Beaulieu  
63036 - Bergonne  
63038 - Besse-et-Saint-Anastaise  
63046 - Boudes  
63050 - Brassac-les-Mines  
63051 - Brenat  
63052 - Le Breuil-sur-Couze  
63054 - Le Broc  
63073 - Chadeleuf  
63074 - Chalus  
63077 - Chambon-sur-Lac  
63078 - Chaméane  
63079 - Champagnat-le-Jeune  
63080 - Champeix  
63087 - La Chapelle-Marcousse  
63088 - La Chapelle-sur-Usson  
63091 - Charbonnier-les-Mines  
63097 - Chassagne  
63098 - Chastreix  
63109 - Chidrac  
63111 - Clémensat  
63114 - Collanges  
63117 - Compains  
63121 - Coudes  
63122 - Courgoul  
63127 - Creste  
63129 - Cros  
63134 - Dausat-sur-Vodable  
63144 - Égliseneuve-d'Entraigues  
63145 - Égliseneuve-des-Liards  
63153 - Espinhal  
63156 - Esteil  
63160 - Flat  
63166 - Gignat

63169 - La Godivelle  
63172 - Grandeyrolles  
63178 - Issoire  
63182 - Jumeaux  
63183 - Labessette  
63185 - Lamontgie  
63190 - Larodde  
63199 - Ludesse  
63202 - Madriat  
63209 - Mareugheol  
63220 - Mazoires  
63222 - Meilhaud  
63234 - Montaigut-le-Blanc  
63241 - Montpeyroux  
63242 - Moriat  
63247 - Murol  
63250 - Neschers  
63255 - Nonette  
63261 - Orbeil  
63266 - Orsonnette  
63268 - Pardines  
63270 - Parentignat  
63275 - Perrier  
63277 - Peslières  
63279 - Picherande  
63287 - Les Pradeaux  
63299 - Rentières  
63303 - Roche-Charles-la-Mayrand  
63313 - Saint-Alyre-ès-Montagne  
63321 - Saint-Babel  
63330 - Saint-Cirgues-sur-Couze  
63335 - Saint-Diéry  
63336 - Saint-Donat  
63340 - Saint-Étienne-sur-Usson  
63342 - Saint-Floret  
63346 - Saint-Genès-Champespe  
63348 - Saint-Genès-la-Tourette  
63352 - Saint-Germain-Lembron  
63356 - Saint-Gervazy  
63357 - Saint-Hérent  
63366 - Saint-Jean-en-Val  
63367 - Saint-Jean-Saint-Gervais  
63375 - Saint-Martin-des-Plains  
63376 - Saint-Martin-d'Ollières  
63380 - Saint-Nectaire  
63383 - Saint-Pierre-Colamine  
63389 - Saint-Quentin-sur-Sauxillanges

63392 - Saint-Rémy-de-Chargnat  
63397 - Saint-Sauves-d'Auvergne  
63401 - Saint-Victor-la-Rivière  
63403 - Saint-Vincent  
63404 - Saint-Yvoine  
63409 - Saurier  
63411 - Sauvagnat-Sainte-Marthe  
63415 - Sauxillanges  
63421 - Singles  
63422 - Salignat  
63423 - Sugères  
63426 - Tauves  
63429 - Ternant-les-Eaux  
63192 - La Tour-d'Auvergne  
63435 - Tourzel-Ronzières  
63437 - Trémouille-Saint-Loup  
63439 - Usson  
63440 - Valbelex  
63442 - Valz-sous-Châteauneuf  
63444 - Varennes-sur-Usson  
63448 - Vernet-la-Varenne  
63452 - Verrières  
63456 - Vichel  
63458 - Villeneuve  
63466 - Vodable